RÉSO NANCES PRÉVENTION
DÉCEMBRE 2012
le journal du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels
N° 16

édito

édito P1
RISQUES ET PRÉVENTION
Risque routier
Formation
P2-3
LE DOSSIER
Bilan à mi-parcours du PRST2
P4-5
PAROLES D'ACTEURS
Témoignages
P6-7
ACTUALITÉS
P8

PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL 2010-2014

DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES À PARTAGER

Le Plan régional santé au travail 2010-2014 (PRST2) a été élaboré en concertation avec le Comité régional de la prévention des risques professionnels (CRPRP). Il constitue un élément de référence dans l'action volontaire voulue par les pouvoirs publics, mais aussi les partenaires sociaux et les professionnels concernés, pour agir de manière concertée sur l'assurance de la sécurité et la santé des salariés.

Les nombreuses actions du PRST2 ne peuvent se matérialiser concrètement sur l'ensemble du territoire que si nous sommes capables de diffuser largement les expériences réussies dans les différents secteurs d'activité économique. A cette fin l'Outil de suivi cartographique des actions régionales de santé au travail (OSCARS) est une pièce maîtresse qui capitalise sur Internet les actions menées dans la région.

Cet outil innovant a contribué à dresser le bilan à mi-parcours du PRST2 qui est l'objet de ce «Résonances». Ce numéro met en valeur une importante campagne de contrôle sur la prévention du risque routier menée par l'inspection du travail mais aussi des actions collectives concrètes portées par des préventeurs, des partenaires sociaux ou des universitaires. Toutes s'inscrivent dans les priorités fixées au sein du CRPRP et répondent à des enjeux de santé et de bien-être au travail : prévenir la pénibilité, produire des documents uniques d'évaluation des risques (DUER) de qualité, agir sur des secteurs d'activité exposés à des risques importants comme le BTP, le secteur agricole et la plasturgie, diminuer les troubles musculo-squelettiques et développer des actions de formation initiale et continue sur la prévention des risques et la santé au travail.

Le PRST2 a vocation à être enrichi par d'autres actions jusqu'en 2014. La dynamique enclenchée doit impacter durablement les conditions de travail des salariés et les politiques de prévention menées dans les entreprises.

Patrice Russac
Directeur régional
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Risque routier

UNE CAMPAGNE 2011 BIEN CONDUITE

En 2011 une action de contrôle sur les risques routiers était mise en œuvre en PACA dans le cadre d'une campagne nationale : les accidents routiers liés au travail sont la première cause de mortalité des accidents du travail.

Initiative conjointe des ministères chargés du travail et de l'agriculture, la campagne nationale de contrôle 2011 s'est centrée sur les déplacements professionnels au cours des missions et non sur les trajets entre le domicile et les lieux de travail. Elle a concerné des entreprises du BTP, de la maintenance, du paysage et de l'agriculture.

D'avril à juin 2011, en PACA, 242 contrôles ont été réalisés par l'inspection du travail et 36 par la Carsat Sud-Est. La majorité d'entre eux ont concerné des TPE et PME, à l'image du tissu économique de la région, et plus de la moitié ont eu lieu dans le secteur du BTP. Dans les entreprises contrôlées, le parc de véhicules était constitué presque exclusivement de VUL (véhicules utilitaires légers) et le temps de conduite quotidien des salariés était en général de 1 à 3 heures.

Faible évaluation du risque routier professionnel dans les entreprises

Les constats réalisés lors des contrôles montrent que l'action de conduire n'est pas encore considérée comme un acte réel de travail. Les chefs d'entreprise évaluent peu ou pas ce risque. Il n'est abordé que dans moins de la moitié des documents uniques (DUER) des entreprises contrôlées et, dans la majorité des cas, les entreprises n'ont pas mis en place de plan d'action suite à cette évolution.

Lorsqu'il existe des actions de prévention, celles-ci sont peu axées sur l'organisation du travail, ce qui limite la prévention des risques. En effet, les actions menées concernent surtout l'entretien, l'aménagement et les vérifications des véhicules, des actions indispensables mais insuffisantes. L'organisation et la gestion des déplacements, des retards, des imprévus et des communications, notamment téléphoniques, figurent rarement parmi les actions menées.

La formation et l'information des salariés sur ce risque sont par ailleurs insuffisantes, et même inexistantes dans près de trois quarts des cas. Enfin, le médecin du travail n'est informé par l'employeur de l'exposition des salariés au risque routier que dans la moitié des cas, ce qui limite la portée de la visite d'aptitude et des actions en milieu de travail qu'il pourrait mener.

Suite à ces contrôles, 244 lettres d'observations ont été notifiées par les agents de l'inspection du travail. Elles font bien apparaître que, malgré une forte sinistralité, la prise en compte du risque routier professionnel reste insuffisante dans les secteurs professionnels contrôlés.

Sylvie Brico
Directrice adjointe du travail
Pôle travail, Direccte PACA

Caroline Gouy, déléguée régionale PACA de l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport (AFT)

Quelles sont les nouvelles addictions à combattre dans le transport routier et les activités logistiques ?

Il y a quelques années nous étions surtout confrontés aux problématiques liées à l'alcool. Aujourd'hui ce dernier a laissé place à d'autres addictions, le cannabis, difficile à détecter, ou parfois des drogues plus dures. Nous sommes également en difficulté par rapport à certains comportements : un salarié qui consacre une grande partie de sa nuit à jouer en ligne est très fatigué le matin, ce qui pose des problèmes d'hypovigilance.

Quel dispositif de sensibilisation l'AFT vient-elle de développer pour les acteurs du transport et de la logistique ?

Nous avons élaboré un kit de sensibilisation composé d'affiches, de brochures et d'une clé USB interactive incluant des témoignages de professionnels de la région. Nous le remettons gratuitement aux entreprises du secteur pour informer les dirigeants et leurs salariés sur les risques induits par les addictions et sur l'hygiène de vie. Cette action a déjà permis de sensibiliser près de 6000 salariés en région PACA, de septembre 2011 à novembre 2012, ce qui dépasse l'objectif annuel de 4300 salariés. Nous poursuivons bien sûr ce projet qui contribue largement à la sécurité routière.

Les entreprises intéressées par ce kit peuvent contacter l'AFT au 04 91 46 65 17 ou par mail à l'adresse ggenest@aft-iftim.com.

Formation initiale

ENSEIGNER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Carsat Sud-Est et ses partenaires agissent pour la formation à la santé et la sécurité au travail dans les lycées professionnels et technologiques mais également dans les CFA.

Les jeunes salariés sont particulièrement touchés par les risques professionnels, notamment lorsqu'ils sont issus de formations professionnelles. Partant de ce constat, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) a signé dès 1993 un accord national avec le ministère chargé de l'éducation nationale. L'objectif ? Amplifier l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans les lycées professionnels ou technologiques. Cet accord a débouché rapidement sur un partenariat entre la Carsat Sud-Est, l'INRS et les académies d'Aix-Marseille et de Nice permettant de financer la formation initiale et continue de formateurs d'enseignants. En 2008, la Carsat Sud-Est a proposé au Conseil régional de s'associer à cette action pour impliquer les centres de formation des apprentis.

Plus de 1 700 enseignants impliqués en PACA

A la fin des années 1990 en France, la fréquence des accidents du travail des moins de 25 ans était plus de 2 fois supérieure à la moyenne nationale. En 2009, avec la précarisation des premiers emplois, elle est 1,78 fois supérieure chez les moins de 25 ans et 1,42 fois supérieure chez les apprentis. Aujourd'hui, en région PACA, plus de 1700 enseignants transmettent aux élèves et apprentis les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de leur profession, notamment le sauvetage et secourisme au travail, la prévention des risques liés à l'activité physique, le travail sur échafaudages et la conduite d'engins (CACES). Ces jeunes débuteront dans le monde du travail avec de vraies compétences en santé et sécurité au bénéfice de leur propre santé au travail mais aussi de la démarche de prévention de l'entreprise.

Bertrand Caubrière
Ingénieur conseil
Carsat Sud-Est

Formation continue : un réseau d'organismes habilités

Pour répondre à une demande croissante de formations dans le domaine des risques professionnels, l'Assurance maladie - risques professionnels et l'INRS confient, à des organismes de formation, la mise en œuvre de certains stages. En PACA, la Carsat Sud-Est s'appuie ainsi sur un réseau de 250 organismes de formation habilités pour dispenser des formations telles que «sauveteur secouriste du travail» (SST), «prévention des risques liés à l'activité professionnelle» (PRAP), «certificat prévention secours» (CPS) intervenants à domicile, «mise en œuvre des échafaudages» ou «utilisation en sécurité de véhicules utilitaires légers».

Mario Correia, maître de conférences en sociologie du travail et directeur de l'Institut régional du travail (IRT) au sein d'Aix-Marseille Université.

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Direccte PACA, l'Institut régional du travail organise depuis 2004 des actions d'information et de sensibilisation des représentants du personnel. Elles portent sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail. Trois questions au directeur de l'IRT.

Quel est l'objectif des actions de sensibilisation auprès des représentants du personnel ?
L'objectif est de fournir au plus grand nombre possible de représentants du personnel les moyens d'élaborer une démarche de prévention des risques. Les interventions sont assurées par l'équipe de l'IRT, qui couvre les disciplines de la sociologie du travail, du droit du travail et de l'économie, mais aussi par d'autres universitaires, des experts et des professionnels.

En 2012, quels ont été vos principaux domaines d'intervention ?
Nous avons pris en compte les demandes de la Direccte et organisé des actions dans les domaines de la prévention des risques professionnels (RPS, TMS, risques chimiques et CMR) et de la pénibilité au travail. La journée d'étude annuelle a été consacrée aux conséquences des réorganisations des entreprises sur la santé au travail.

Ces actions rencontrent-elles du succès ?
Oui, chaque année, au cours de 25 à 30 journées, nos actions touchent entre 250 et 400 représentants du personnel sur des thèmes relatifs à la santé au travail. Nous leur donnons des informations qui prennent en compte ce qu'ils vivent et qui donnent lieu à des échanges car c'est un public très réactif.

En savoir plus : http://irt.univ-amu.fr

>>Le site des acteurs régionaux de la prévention : **www.sante-securite-paca.org**

RÉSONANCES PRÉVENTION
le journal du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels

PRST2

BILAN À MI-PARCOURS

Dans le cadre du Plan régional santé au travail 2010-2014 (PRST2), plus de 60 actions collectives en santé au travail couvrent déjà les différents territoires de la région PACA. Bilan à mi-parcours avec Muriel Gautier, responsable du pôle travail à la Direccte PACA.

Amélioration de la connaissance en santé au travail

De nombreuses actions sont menées sur ce premier axe du PRST2. *«Les deux actions majeures sont le tableau de bord régional santé-sécurité-conditions de travail et le programme annuel de surveillance des maladies à caractère professionnel»*, explique Muriel Gautier. Des outils de connaissance utiles à la prise de décision. *«Ce que nous devons aussi développer et améliorer concerne la formation initiale et continue en santé au travail,* ajoute la responsable du pôle travail. *Mais il y a des avancées importantes comme la construction d'une formation qualifiante proposée en 2012 par l'université pour les infirmiers en santé au travail en PACA».*

Poursuite d'une politique active de prévention des risques professionnels

C'est sur ce deuxième axe que le plus d'actions sont menées. *«En matière de prévention des risques psychosociaux il y a un vrai partenariat entre la Direccte PACA, la Carsat Sud-Est, Act Méditerranée et les partenaires sociaux,* souligne Muriel Gautier. *Nous avons notamment organisé des colloques et mis en place un réseau de consultants I3R.»* La prévention du risque chimique a aussi donné lieu à de récentes actions comme la campagne de contrôle de l'inspection du travail 2011 et la mise en place d'un groupe de travail régional sur la traçabilité individuelle et collective des expositions dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de la médecine du travail. Concernant les troubles musculo-squelettiques des actions sont conduites, dont la mise en place d'un réseau de consultants (TMS PACA).

Encouragement des démarches de prévention des risques dans les entreprises

«Nous continuons les actions de communication, d'information et de sensibilisation menées depuis des années en direction du monde de l'entreprise», poursuit Muriel Gautier. 17 guides couvrant 17 secteurs d'activité sont désormais à la disposition des entreprises. Les Unités territoriales de la Direccte Paca, en lien avec les partenaires sociaux et les préventeurs, ont organisé plusieurs colloques au sein de leurs départements. La sensibilisation passe aussi par le partenariat avec l'Institut régional du travail qui anime chaque année 25 à 30 journées pour les représentants du personnel. *«Sur ce troisième axe nous devons encore développer le dialogue social territorial,* complète la responsable du pôle travail. *Nous devons également encourager les démarches de prévention des risques dans les PME où il n'y a souvent pas de relais.»*

Renforcement de la coordination et de la mobilisation des différents partenaires

«En PACA il y a toujours eu un travail en réseau, rappelle Muriel Gautier. *Mais le cadre du Plan régional santé au travail (PRST) permet de le structurer et le Comité régional de la prévention des risques professionnels (CRPRP) a renforcé les échanges et la concertation, surtout avec les partenaires sociaux.»* Une mobilisation qui passera aussi par l'établissement de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les services de santé au travail, suite à la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

OSCARS Travail, l'outil de suivi du PRST2

OSCARS Travail est l'outil Internet utilisé pour le suivi et le bilan des actions du Plan régional santé au travail 2010-2014. Il a aussi vocation à capitaliser les actions et à mettre en ligne les projets. Fin novembre 2012, sa base de données comptait 101 actions réalisées depuis 2003 dont 61 actions réalisées dans le cadre du PRST2. 75 outils «santé au travail» sont disponibles et téléchargeables : des guides, des revues, des outils pédagogiques... Evolutif, OSCARS Travail ne demande qu'à être enrichi par l'intégration de nouvelles actions collectives.

Site Internet :
www.oscarsante.org (rubrique PACA, OSCARS Travail)

Support téléphonique pour proposer une action collective :
04 91 36 56 95 (CRES PACA)

>>Le site des acteurs régionaux de la prévention :
www.sante-securite-paca.org

ELÉMENTS D'ANALYSE DES ACTIONS DU PRST2

Analyses effectuées avec l'outil OSCARS Travail à partir des 61 actions 2010, 2011 et 2012 du Plan régional santé au travail intégrées dans la base de données au 30 novembre 2012.

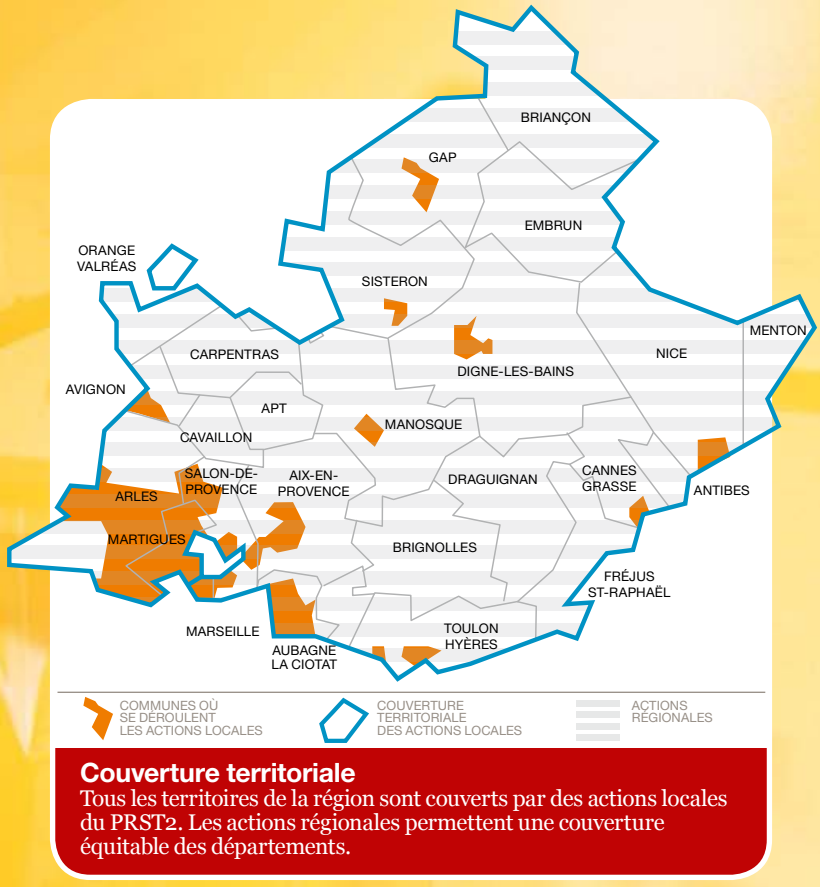

Couverture territoriale
Tous les territoires de la région sont couverts par des actions locales du PRST2. Les actions régionales permettent une couverture équitable des départements.

Nombre d'actions par risque professionnel spécifique

- Risque chimique [12]
- Risques cancérogènes mutagènes reprotoxiques (CMR) [15]
- Troubles musculo-squelettiques [23]
- Risques psychosociaux [20]
- Risque routier [6]
- Bruit [11]
- Risque émergent [3]
- Autres [8]

Nombre d'actions par thème

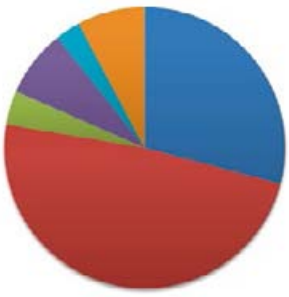

- Evaluation des risques [30]
- Risque professionnel spécifique [50]
- Veille sanitaire [4]
- Maintien dans l'emploi [8]
- Addictions [3]
- Suivi médico-professionnel [8]

RÉSO NANCES PRÉVENTION le Journal du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels

Nombre d'actions par type d'action

- Actions liées à la réglementation [7]
- Appui et/ou suivi en méthodologie et évaluation [26]
- Communication, information, sensibilisation [53]
- Coordination locale [3]
- Documentation [2]
- Education pour la santé [2]
- Etude de besoins - diagnostic [9]
- Etude et recherche [6]
- Formation [16]
- Prise en charge médicale [1]
- Production, analyse ou valorisation d'outil [20]
- Soutien aux équipes [4]
- Travail en réseau [9]

Nombre d'actions par porteur de projet

- Préventeur institutionnel [41]
- Branche professionnelle [1]
- Service de santé au travail [4]
- Autres [15]

RÉSONANCES PRÉVENTION
le journal du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels

TÉMOIGNAGES

NOS ACTIONS POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL EN PACA

Connaissance, formation, sensibilisation, accompagnement, concertation... 5 acteurs de la prévention des risques professionnels en PACA témoignent d'une action qu'ils mènent pour améliorer la santé de la population au travail.

«Le Système d'information en santé, travail et environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (SISTEPACA) apporte des éléments pratiques aux médecins de soins»

Dr Sandrine Arnaud
chargée d'études à l'Observatoire régional de la santé PACA (ORS)

«Le SISTEPACA est une démarche innovante de sensibilisation des médecins praticiens au repérage des maladies professionnelles. L'Observatoire régional de la santé porte cette action depuis 2004, dans le cadre d'un contrat Etat-Région. C'est, au départ, une réponse à la sous-déclaration des maladies professionnelles, une réalité mise à jour par le Tableau de bord régional santé-sécurité-conditions de travail. Le groupe du SISTEPACA se réunit tous les mois pour mettre en œuvre les actions décidées en comité de pilotage. La première étape a été la construction du site Internet. Puis nous avons initié des séances de formation santé-travail sur différents bassins d'exercice pour favoriser les échanges entre médecins praticiens, médecins du travail, médecins conseils et autres acteurs de prévention des risques professionnels. Chaque année, nous organisons 5 à 7 réunions en soirée sur des thèmes choisis par les médecins praticiens eux-mêmes. Ils nous ont notamment fait part des problèmes de souffrance liée au travail. En parallèle, nous avons analysé par des enquêtes les attitudes et les besoins des médecins. En 2012, nous avons mis en place deux cycles de formation sur les cancers professionnels et le maintien dans l'emploi pendant et après le cancer, à Saint-Mandrier et à Marseille. Ces formations en cycle de deux réunions à quelques mois d'intervalle permettent d'évaluer les changements de connaissance et d'attitude des médecins. J'ajoute que notre action a aussi consisté à éditer et à diffuser diverses brochures. Nous avons également instauré une collaboration avec le département universitaire de médecine générale de la Faculté de médecine de Marseille pour présenter régulièrement le SISTEPACA aux internes.»

En savoir plus :
www.sistepaca.org ■

«Le point d'orgue de l'action du Comité départemental de prévention des risques psychosociaux du Var a été la signature d'un accord le 3 mars 2011.»

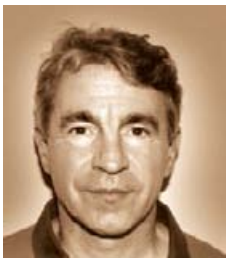

Christian Revest
Ergonome conseil et médiateur

«Le Comité départemental de prévention des risques psychosociaux, dont j'anime les réunions aux côtés du directeur adjoint du travail, a été créé en 2009 à l'initiative de l'Unité territoriale du Var de la Direccte PACA. Composé de représentants des organisations professionnelles patronales et salariales et associant les institutions de prévention et les OPCA interprofessionnels, il vise à faire progresser dans les entreprises varoises la prévention des RPS par la voie du dialogue social territorial. Le comité départemental a élaboré une plaquette de sensibilisation largement diffusée, puis organisé deux premiers colloques, en juin 2009 et en septembre 2010. Lors du deuxième, nous avons constaté dans les questions des quelques 200 participants que la phase de déni était nettement passée et que les entreprises s'interrogeaient désormais sur le comment faire, sur la méthodologie. Le comité départemental est également à l'origine de deux formations expérimentales sur la prévention des RPS organisées en 2010 avec AGEFOS et OPCALIA. Mais le point d'orgue de son action a été la signature d'un accord départemental sur la prévention des risques psychosociaux le 3 mars 2011 : l'Union patronale du Var et les organisations syndicales de salariés ont en effet souhaité se donner un cadre d'action partagé et négocié. Suite à cet accord le comité a notamment initié en 2012 une formation-action, les «ateliers de la prévention des risques psychosociaux» ainsi qu'un tableau de bord varois des RPS et des actions entreprises par les membres du comité. A l'occasion des 30 ans des lois Auroux, le comité départemental a poursuivi son travail d'information et de sensibilisation avec un colloque où la dimension risques psychosociaux était présente. Destiné aux membres et aux présidents des CHSCT, il a eu lieu le 4 décembre 2012 à l'Université du Sud Toulon-Var.» ■

«Les TPE ont particulièrement besoin d'être accompagnées dans l'évaluation des risques professionnels»

Jean-Philippe Griva
Directeur d'Expertis, service de santé au travail

«Avec l'arrivée de la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail, Expertis s'est investi dans une démarche d'évaluation des risques professionnels. Un sujet qui était ressorti d'un sondage que nous avions effectué auprès des entreprises. C'est une problématique que nous partageons avec tous les services de santé au travail de la région car l'évaluation est la pierre centrale de la prévention. Elle est un outil de diagnostic idéal pour avoir une très bonne connaissance du terrain permettant ensuite de bâtir des plans d'actions pertinents. Concrètement, nous avons développé un partenariat avec Preventeo, une société liée à un laboratoire de l'Ecole des Mines de Paris situé à Sophia-Antipolis. Elle nous a apporté une méthodologie et des outils éprouvés qui nous ont permis de lancer en 2009, avec l'UIMM et l'Adefim des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence, une action collective sous la forme d'une formation-action. Nous avons structuré ce dispositif en trois phases : une réunion d'information à l'attention des adhérents intéressés, une formation théorique interentreprises d'une journée sur l'évaluation des risques et le document unique, et enfin un accompagnement individuel par les préventeurs Expertis de référents au sein des entreprises. Chaque année nous organisons avec nos partenaires trois sessions d'accompagnement qui comptent chacune 8 à 10 entreprises. Si bien qu'aujourd'hui nous avons déjà accompagné près de 100 entreprises dans l'évaluation des risques professionnels. Ceci donne une photographie des risques dans les entreprises où apparaissent au premier plan les risques liés à l'activité physique, aux postures, aux manutentions, les ambiances de travail comme le bruit et la chaleur, l'exposition aux substances chimiques, les risques psychosociaux ou encore le risque routier.» ■

«Nous avons déjà formé 200 personnes relais au sein des entreprises agricoles pour promouvoir la prévention»

Laetitia Dumas
Responsable du service prévention des risques professionnels de la MSA Alpes-Vaucluse

«Depuis plus de 10 ans nous proposons une formation «animateur prévention» de 4 jours destinée aux chefs d'équipe, encadrants ou responsables qualité des entreprises agricoles employant au moins 4 ou 5 salariés équivalents temps plein. Elle contribue aujourd'hui à répondre aux exigences de la loi du 20 juillet 2011 qui prévoit que l'employeur doit pouvoir s'appuyer sur des compétences pour l'aider à gérer la santé et la sécurité au travail. Chaque année nous organisons 2 sessions de 12 à 15 personnes. Les formateurs abordent le rôle et les missions de l'animateur prévention, les principaux enjeux de la santé et de la sécurité au travail et l'essentiel de la réglementation santé sécurité. Ils apprennent aux stagiaires, notamment grâce à des travaux réalisés entre les jours de formation, à utiliser les outils de la prévention : analyse d'un accident de travail, étude d'une activité de travail, mise à jour du document unique, accueil des nouveaux embauchés. Je précise que nous faisons évoluer le programme en fonction des nouveautés réglementaires comme les fiches pénibilité. Les personnes formées, qui bénéficient d'un suivi personnalisé par un conseiller en prévention, sont ensuite invitées aux journées annuelles «Animateur prévention». En plus de ce stage nous souhaitons maintenant développer une formation «animateur prévention bis» de 2 jours pour nos TTPE de moins de 4 salariés équivalents temps plein». ■

«Poursuivons et amplifions notre travail d'information et de sensibilisation sur les risques CMR»

Serge Gautier
Membre du bureau régional interprofessionnel CFDT-PACA, en charge des dossiers santé au travail et énergie environnement

«Dans un contexte de crise économique et de montée du chômage, nous sommes aujourd'hui plus sollicités sur les risques psychosociaux que sur les risques liés aux agents chimiques CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction). Ces derniers font toujours peur aux salariés comme aux employeurs. De plus les risques CMR sont complexes d'un point de vue réglementaire, du fait du nombre important d'agents chimiques concernés ou de l'effet cumulatif des différentes expositions, comme l'ont montré des études récentes. Pour autant nous ne devons pas faire la politique de l'autruche, le règlement européen REACH ayant notamment apporté des nouveautés importantes. Il faut que nous relancions les échanges avec les différents acteurs et que nous amplifions le travail d'information et de sensibilisation sur les risques CMR. Les organisations syndicales ont un rôle important à jouer dans ce domaine en informant leurs adhérents, en faisant monter en compétence leurs élus et mandatés et en leur proposant des actions à mener en entreprise. C'est pourquoi les risques CMR seront une de nos priorités en 2013 : nous allons en parler dans nos supports de communication et surtout organiser une journée de formation-action sur ce thème. Par ailleurs nous sommes investis dans la commission traçabilité du COSAR dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de la médecine du travail. En effet les fiches d'exposition sont essentielles pour les risques CMR du fait de pathologies différées.» ■

RÉSONANCES PRÉVENTION
le journal du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels

RÉSONANCES PRÉVENTION
le journal du Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels

DE NOUVEAUX TEXTES POUR LES CHANTIERS DE RETRAIT D'AMIANTE

En 2012, de nouveaux textes ont défini de nouvelles exigences en matière de prévention et de protection des travailleurs exposés au risque amiante. Ils sont issus des résultats de la campagne «META», une campagne de mesurages organisée en France avec une méthode de comptage des fibres d'amiante dégagées plus complète. Ces résultats ont permis de mieux identifier les matériaux et les types de travaux exposant les salariés.

Les principaux aspects de cette réforme sont les suivants :

- Abaissement de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de 100 à 10 fibres par litre d'air à une échéance de 3 ans ;
- Contrôle de l'empoussièrement selon la méthode META pour prendre en compte toutes les catégories de fibres d'amiante ;
- Suppression des notions d'amiante friable et non friable ;
- Généralisation de la certification des entreprises intervenant sur des matériaux amiantés ;
- Définition précise des appareils de protection respiratoire pour les salariés en fonction des travaux à réaliser et des niveaux d'empoussièrement prévisibles ;
- Renforcement des obligations concernant la formation des salariés.

Carsat Sud-Est, Direccte PACA et OPPBTP sont mobilisés pour faire appliquer cette nouvelle réglementation.

UN SÉMINAIRE CONSACRÉ AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX ANIMÉ PAR LE LEST

Soutenu par la Direccte PACA, ce séminaire se décline en plusieurs rencontres. Il vise à intensifier autour des risques psychosociaux les liens, dans le domaine de la santé au travail, entre le monde de la recherche scientifique, celui de l'action publique et celui des acteurs sociaux. Il est l'une des actions du nouveau Pôle régional travail qui fédère six organismes autour d'études, de recherches et de formations sur le travail en PACA : le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (Lest), l'Institut d'ergologie, l'Institut régional du travail, le centre régional associé au Céreq, l'Observatoire régional des métiers (ORM) et Act Méditerranée. Ce séminaire s'adresse à un public d'étudiants, de chercheurs et d'acteurs de la prévention des risques professionnels. Les séances organisées en 2012 à Aix-en-Provence, à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, ont abordé les thèmes suivants : «Point de vue de la clinique de l'activité sur les RPS. Et questions du travail aux psychologies», «l'exemple des RPS au Pôle Emploi», «Approches épidémiologiques des RPS et les dispositifs qui s'en inspirent dans une grande entreprise», «La médecine du travail et la réforme du service de santé au travail» et «Approche ergonomique des RPS».

Programme et comptes rendus consultables à l'adresse :
http://irt.univ-amu.fr/pole-regional-travail#seminaire

WWW.PRESANSE.ORG LE PORTAIL DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL PACA-CORSE

L'Association des services de santé au travail PACA-Corse a récemment mis en ligne son portail www.presanse.org, un pôle d'expertise et d'information accessible à tous. Centré sur le métier de la santé au travail, il assure plus particulièrement la diffusion de tous les outils et documents réalisés au sein des services interentreprises de santé au travail (SIST).

Présanse
Prévention-Santé-Sud-Est
Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse

Directeur de la publication : Patrice RUSSAC
Rédacteur en chef : Frédéric BULLY
Rédacteur : Luc PERIN
Maquette : éOP!
Imprimeur : Caractère Imprimeur
Siège : DIRECCTE
23/25, rue Borde
13285 Marseille Cedex 08
Tél : 04 86 67 32 00
Le site santé sécurité PACA : www.sante-securite-paca.org
Le site de la DIRECCTE PACA : www.paca.direccte.gouv.fr
Pour tout renseignement et/ou envoi gratuit de *Résonances*
Tél. : 04 86 67 33 98
Fax : 04 86 67 32 02
ISSN : 1633-6496
dépôt légal du 26 mars 2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Photos : © endostock - Fotolia.com / Photodisc / Stocklib : ©daniel vineyard, ©yuriarcurs, ©wavebreak media.

Contact

Le secrétariat technique du CRPRP est assuré par la DIRECCTE.

nathalie.agosta@direccte.gouv.fr

AGENDA 2013

Séances plénières du CRPRP
19 mars 2013 et 15 octobre 2013.

Réunions du secrétariat permanent du CRPRP
6 février 2013 et 10 septembre 2013.

Semaine nationale de prévention des troubles musculo-squelettiques
Du 26 au 31 mars 2013.